

position dans la bande d'Aozou, région frontalière que réclame la Libye, mais qui, de l'avis général, appartient au Tchad.

La position actuelle du Canada

Le Canada limite ses relations avec la Libye depuis les années 1970. Il n'a pas ouvert d'ambassade à Tripoli, il n'accepte pas de diplomates libyens sur son territoire, et il limite le nombre d'étudiants libyens pouvant être admis chez lui. En janvier 1986, il a réduit encore davantage ses échanges commerciaux avec la Libye.

Le gouvernement a approuvé avec réserve l'attaque menée par les Américains le 13 avril 1986 contre des installations terroristes en Libye, ce qui a suscité un débat animé à la Chambre. Les citoyens canadiens installés en Libye ne semblaient courir aucun danger immédiat à ce moment-là, mais le gouvernement leur a conseillé de quitter le pays et il a dressé des plans d'évacuation d'urgence. Fort heureusement, il n'a pas eu à les appliquer.

Le débat parlementaire

Cette question n'a pas été abordée en Chambre.

Ouvrages de référence récents

Anderson, L., "Qaddafi and His Opposition", *Middle East Journal*, printemps 1986, pp. 225-238.

"Gaddafi and Terrorism", *World Press Review*, juin 1986, pp. 21-27.

Janser, G.H., "The Questions That Remain", *Middle East International*, n° 26A, 6 décembre 1985, p. 7.

"Libye, nouveau conflit régional", *Le Monde diplomatique*, mai 1986.

Renvoi

Le terrorisme international